

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ ABDELHAMID IBN BADIS MOSTAGANEM

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE
GESTION

DÉPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIÈRES ET COMPTABLES



Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de

Master en comptabilité et sciences financières

Audit et contrôle de gestion

Thème :

**La Consolidation Des Comptes Dans Les Sociétés
Groupe En Algérie**

Cas : Groupe Berrahal

Réalisé par :

Temmar Ouiam Salsabile

Encadreur :

M. Merhoum Mohamed EL Habib

Président	Dr. Zaafrane Mansouria	Université de Mostaganem
Rapporteur	Dr. Merhoum Mohamed El Habib	Université de Mostaganem
Examineur	Dr. Merhoum Alaa	Université de Mostaganem

Année Universitaire: 2021-2022

REMERCIEMENT

Je tiens à remercier tous mes professeurs à l'université d'Abdelhamid Ibn Badis que j'ai rencontré tout au long de mon cursus universitaire.

Monsieur Mohamed El Habib Merhoum, mon encadreur, pour m'avoir proposé le sujet de mon mémoire tout d'abord, et pour son temps, sa compréhension et son écoute, ses conseils et ses instructions et son encouragement tout au long de ma recherche.

Monsieur Fayçal Benabadji, Le directeur des finances et de la comptabilité, pour sa disponibilité et son accueil et surtout sa générosité, sa patience face à mes questions innombrables, et tous les employés du département de finance et comptabilité au sein de la société Ram Sucre.

Par l'occasion, je remercie mon enseignant, M. Benzidane EL Hadj pour son aide et ses conseils qui m'étaient toujours encourageants.

Je remercie également les agents de la bibliothèque, et toutes les personnes contribuant à l'accomplissement de ce travail de recherche.

Ma famille et mes amis pour leur soutien.

DEDICACE

Je dédie ce travail,

A ma chère mère,

Mon cher père, Adda Temmar,

A ma chère sœur Sarah, mes chères frères Hamid, Younes
et Haroune,

Mes amies Asmaa, Ismahane, Hafsa, Hadjer, Radia, Roaa,

Ammar,

Boudour, Mohamed.

Liste des abréviations:

CIDTA : Codes des impôts directs et taxes assimilées.

SCF : Système comptable financier.

IAS: International accounting standards.

IFRS: International financial reporting standards.

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle.

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée.

IBS : Impôt sur les bénéfices des sociétés.

SPA : Société par actions.

Liste des figures:

Figure 1: Calcul du pourcentage d'intérêt.....	10
Figure 2: Calcul du pourcentage de contrôle.....	10
Figure 3: L'organigramme du groupe Berrahal.	34

Liste des tableaux:

Tableau 1: Types de participations	4
Tableau 2: La méthode de consolidation selon le pourcentage de contrôle.....	17
Tableau 3: BILAN ACTIF OUEST IMPORT :	35
Tableau 4: BILAN PASSIF OUEST IMPORT :	36
Tableau 5: BILAN ACTIF RAM SUCRE :	37
Tableau 6: BILAN PASSIF RAM SUCRE :	38
Tableau 7: BILAN ACTIF RACHIDIA :	39
Tableau 8: BILAN PASSIF RACHIDIA :	40
Tableau 9: La méthode de consolidation selon le pourcentage de contrôle dans Berrahal Group	41
Tableau 10: Le cumul des postes du bilan actif :	42
Tableau 11: Cumul des postes du bilan passif :	43
Tableau 12: Bilan actif cumulé :	44
Tableau 13: Bilan passif cumulé :	45
Tableau 14: Répartition des capitaux propres.	47
Tableau 15: Bilan consolidé actif.	48
Tableau 16: Bilan consolidé passif.....	49

Sommaire

Introduction générale :	I
Chapitre 01 : La consolidation comptable d'un groupe de sociétés.....	1
Section 01 : La notion du groupe :	1
Sous section 01 : La définition d'un groupe :	1
Sous-section 02 : La composition d'un groupe :	3
Sous-section 03 : Les avantages d'un groupe :	5
Section 02 : La notion de la consolidation comptable :	6
Sous-section 01 : Définition de la consolidation :	6
Sous section 02 : Objet de la consolidation :	7
Sous-section 03 : Le cadre légal de la consolidation :	7
Sous-section 04 : Le périmètre de la consolidation :	8
Sous-section 05 : Les méthodes de consolidation :	12
Chapitre 02 : Le processus général de la consolidation.....	16
Section 01 : Travaux préalables à la consolidation :	16
Sous-section 01 : Détermination de périmètre de consolidation :	16
Sous-section 02 : Le choix de la méthode de consolidation :	17
Section 02 : Processus de la consolidation	19
Sous-section 01 : Les retraitements d'homogénéisation :	19
Sous section 02 :L'intégration des comptes :	22
Sous section 03 : L'élimination des opérations internes du groupe :	22
Sous section 04 : Répartitions des capitaux propres :	27
Chapitre 03 : La consolidation comptable au sein du groupe Berrahal.....	33
Section 01 : Présentation de l'entreprise :	33
Section 2 : Le processus de consolidation au sein de Groupe Berrahal :	41
Sous section 01 : les travaux préalables à la consolidation :	41
Sous section 02 : Le processus de la consolidation :	41
Conclusion générale :	51

Introduction générale :

Dans le cadre de la mondialisation, la comptabilité a connu de nombreuses évolutions importantes au niveau international. Ces évolutions ont résulté l'apparition des multinationales, qui sont des sociétés possédants des filiales de nationalités différentes, et les groupes des sociétés.

En raison des différentes pratiques comptables, « The International Accounting Standards Committee » a veillé sur la création des normes comptables internationales, qui visent principalement à définir les méthodes et les pratiques que doivent être suivi à l'établissement des états financiers.

L'Algérie à son tour, dans le but de s'adapter à ces évolutions, a créé tout un système comptable conforme aux normes comptables internationales en 2010, qui comprend des normes concernant l'établissement des états financiers individuels. Cependant, dans le cas d'un groupe de sociétés, ces états individuels ne peuvent fournir des informations satisfaisantes sur l'ensemble. Cela est la raison principale de l'apparition de la consolidation comptable et les états consolidés.

La consolidation consiste à établir des états financiers d'un ensemble d'entités constituant un groupe, comme s'il s'agissait d'une seule entité. Cette définition fait apparaître la consolidation comme une simple sommation des comptes individuels, alors qu'en fait, la sommation n'est qu'une étape de la consolidation des comptes.

Ce travail ayant pour thème « la consolidation des comptes dans les sociétés groupe en Algérie » vise à répondre à une problématique générale : **Comment se fait la consolidation des comptes dans les sociétés groupe en Algérie ?**

Les questions secondaires :

- 1- Qu'est ce que la notion de groupe de sociétés ?
- 2- Qu'est ce qu'on entend par consolidation des comptes ?
- 3- Quel est le processus d'établissement des comptes consolidés ?
- 4- Quelle est la démarche à suivre lors de la consolidation des comptes au niveau du groupe Berrahal ?

Les hypothèses secondaires :

- 1- Un groupe de société est un groupe ensemble de sociétés. Le groupe est considéré comme une personne morale, tel comme une entreprise indépendante.
- 2- La consolidation est l'établissement d'un seul bilan qui présente l'ensemble des sociétés membres du groupe. La consolidation ne concerne que le bilan.
- 3- La consolidation consiste à sommer les comptes, avec des opérations de retraitement.
- 4- La consolidation au niveau du groupe Berrallah se fait selon le système comptable financier et les normes comptables internationales.

Méthodologie de travail :

Pour affirmer ou infirmer ces hypothèses, nous avons suivi une méthode descriptive utilisée dans la partie théorique basée sur la recherche documentaire, les ouvrages et consultation des sites web, ainsi que la méthode analytique utilisée dans la partie pratique.

Objectif de l'étude :

Cette étude vise à connaître la consolidation et son processus et ses méthodes, et connaître la démarche que suivent les entreprises groupe en Algérie en prenant le groupe Berrahal comme cas d'un groupe de sociétés algérien.

Les raisons du choix du thème :

La première raison est d'approfondir mes connaissances dans ce domaine, ainsi que ce thème est rarement traité auparavant par les étudiants de l'université de Mostaganem.

Plan du travail :

On a devisé notre travail en trois chapitres :

Le premier chapitre « Consolidation comptable d'un groupe de sociétés » est consacré aux notions de bases concernant la consolidation et les groupes de sociétés, dont la première section présente le groupe et la deuxième section vise à connaître la consolidation en indiquant les règles et lois qui concernent la consolidation ;

Le deuxième chapitre « Le processus général de la consolidation » présente le processus général à suivre afin de réaliser des états financiers consolidés ;

Dans le troisième chapitre « Le processus de consolidation au sein de Groupe Berrahal », on essaye de réaliser un cas pratique d'une consolidation comptable à l'aide des deux précédents chapitres.

Chapitre 01 :

La consolidation comptable d'un groupe de sociétés

Introduction:

Afin de donner une image fidèle à l'ensemble d'un groupe de société, on a créé la consolidation comptable qui vise à unifier et réunir les comptes individuels des sociétés membres du groupe en un seul état.

Ce chapitre est partagé en deux sections : la première section vise à connaître la notion de groupe en donnant de différentes définitions, présentant les conditions d'éligibilité au régime de groupe au sens fiscal en mentionnant quelques avantages fiscaux et économiques accordés aux groupes, les composants d'un groupe.

Quant à la deuxième section, elle a pour but de définir la consolidation comptable et les notions à savoir avant de commencer à consolider, tel que le périmètre de la consolidation, le contrôle, et les pourcentages dont on aura besoin pour les calculs.

Chapitre 01 : La consolidation comptable d'un groupe de sociétés

Section 01 : La notion du groupe :

Sous section 01 : La définition d'un groupe :

On entend par un groupe de sociétés, un ensemble de plusieurs sociétés : une société mère et ses filiales.

1. Le groupe définition économique :

Un groupe est, en premier lieu, un ensemble de sociétés qui ont chacune une personnalité morale différente. L'existence de personnalités morales distinctes permet de caractériser la notion du groupe, en la différenciant des relations qui existent entre une entreprise et ses établissements succursales.¹

Un groupe, est l'ensemble constitué par les entreprises liées financièrement et économiquement qui dépendent d'une entreprise qui en assure la direction et le contrôle.²

2. Le groupe juridiquement :

2.1. Selon le code de commerce :

Le code de commerce ne reconnaît pas formellement la notion de groupe comme le groupe n'est pas un sujet de droit. Le groupe n'existe pas en tant que personne morale.

Contrairement à la société, le groupe n'a pas de patrimoine au sens juridique du terme, ne peut pas être en justice et ne peut pas être mis en redressement ou liquidation juridique, ceci et la conséquence logique de l'absence de personnalité morale.³

2.2. Selon le code fiscal :

Contrairement au code de commerce, le code fiscal donne une définition au groupe à travers le code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA) dans l'article 138 BIS :

L'article 138 bis : « Les groupes de sociétés tels que définis dans le présent article et à l'exclusion des sociétés pétrolières peuvent opter pour le régime du bilan consolidé.

¹ Redah KHELLASI, Elisabeth BERTIN, Christophe GODOWSKI, **Manuel comptabilité et audit**, BERTI édition, Alger, 2013, p182.

² Bruno BACHY, Michel SION, **Analyse financière des comptes consolidés**, DUNOD, 2eme édition, Paris, 2009, p18.

³ Amina BOUFASSA, Zahra YALA, **La consolidation des comptes selon le SCF et le référentiel international IFRS**,

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2015/2016, p05.

La consolidation s'entend de celle de l'ensemble des comptes du bilan. L'option est faite par la société mère et acceptée par l'ensemble des sociétés membres. Elle est irrévocable pour une durée de quatre (04) ans.

Dans le cas où les activités exercées par les sociétés membres du groupe relèvent de taux différents de l'IBS, le bénéfice résultant de la consolidation est soumis à l'impôt au taux de 19%, dans le cas où le chiffre d'affaires relevant de ce taux est prépondérant. Dans le cas contraire, la consolidation des bénéficiaires est autorisée par catégorie de chiffre d'affaires.

Un arrêté du ministre des finances précisera, en tant que de besoin, les modalités d'application du précédent alinéa.

Pour l'application des dispositions ci-dessus **le groupe de sociétés s'entend de toute entité économique de deux ou plusieurs sociétés par actions juridiquement indépendantes dont l'une appelée « société - mère » tient les autres appelées « membres » sous sa dépendance par la détention directe de 90% ou plus du capital social et dont le capital ne peut être détenu en totalité ou en partie par ces sociétés ou à raison de 90% ou plus par une société tierce éligible en tant que société mère.**

Les relations entre sociétés membres du groupe au sens fiscal doivent être régies exclusivement par les dispositions du code de commerce.

Les sociétés qui cessent de remplir les conditions sus-indiquées sont exclues d'office du groupe au sens fiscal.»⁴

Donc selon le code fiscal, un groupe est un ensemble de sociétés juridiquement indépendantes, composé d'une société mère et des sociétés membres qu'elle détient directement à 90% ou plus.

2.2.1. Les conditions d'éligibilité au régime fiscal du groupe de sociétés :

- Les relations de la société doivent être régies exclusivement par le code de commerce.
- Les sociétés membres doivent avoir la forme de sociétés par actions. Ce qui exclut les sociétés de capitaux et les sociétés de personnes.
- Le capital social de la société membre doit être détenu de manière directe (et non pas par l'intermédiaire d'autres sociétés) à raison de 90% au moins par la société mère.
- Le capital social de la société mère ne doit pas être détenu de manière directe à raison de 90% ou plus par une société tierce éligible en tant que société mère :
Même si une société (2) détient plus de 90% du capital d'une société (3), la société (2) ne peut constituer un groupe avec la société (3) si elle est elle-même détenue à raison de plus de 90% par une société (1).
- Le capital social de la société mère ne doit pas être détenu de manière directe ou indirecte en totalité ou en partie par les sociétés membres.
- L'objet principal de la société ne doit pas être lié au domaine d'exploitation de transport, de transformation ou de commercialisation des hydrocarbures et produits dérivés. En sont, en conséquence,

⁴ Article 138bis, code des impôts directs et taxes assimilées, 2017, p 38.

exclues toutes les sociétés pétrolières et autres sociétés dont l'activité est liée à l'objet suscité.⁵

Sous-section 02 : La composition d'un groupe :

1. Les composants du groupe :

Selon la norme IAS 27⁶, un groupe de sociétés se compose d'une société mère, aussi appelé la holding -la société dominante- et ses filiales.

1. La société mère : C'est la société principale, dite généralement chef de fil, qui peut prendre la forme de société holding.

On distingue généralement deux types de sociétés holding selon leur objet ou leur mission : holding pure et holding impure (ou mixtes).

Les holdings pures constituent des sociétés de gestion financière de portefeuille constitué des différentes participations. Elles sont financières au sens où elles n'ont pour mission que la gestion du portefeuille d'actions détenues sur toutes les filiales du groupe.

Elles deviennent « impures » lorsqu'elles déploient, en sus de la gestion financière de portefeuille, des activités de nature économique (activités commerciales ou industrielles).⁷

Les liens de la société mère avec les entreprises dépendantes peuvent consister en :

Une appartenance totale lorsqu'il s'agit de succursales.

Une dépendance de droit quand il s'agit de filiales.

Une liaison juridique dans le cas quand il s'agit de participations.⁸

2. La filiale : Selon le code du commerce : « Lorsqu'une société possède plus de 50% du capital d'une société, la seconde est considérée comme **filiale** de la première. »⁹

Donc, une filiale est une société dont plus de 50% du capital est détenu par la société mère. Ce contrôle résulte de la détention de la majorité du capital ou la majorité des droits de votes dans l'assemblée général.

3. La participation est une détention d'au plus 50% du capital d'une entité¹⁰, « Une société est considérée comme ayant une participation dans une autre société, si la fraction du capital qu'elle détient dans cette dernière est inférieure ou égale à 50%. »¹¹

⁵ Ministère des finances, **Fiscalité des groupes de sociétés et leurs transformations**, 2015 p 04.

⁶ Les normes IAS 27 et IAS 28 sont remplacées par la norme IFRS 11.

⁷ Nacer-Eddine Sadi, **Innovations comptables internationales et analyse des états financiers**, PUG, Grenoble, 2011, p 199.

⁸ Khafrabi Med Zine, **Comptabilité des sociétés**, BERTI, Alger, 2002, p104.

⁹ Article 729, **code de commerce**, page 220.

¹⁰ Mokhefi Amine, **la communication financière et le processus de consolidation des comptes des groupes**, Mai 2013, Revue Dirassat N°02 Vol 4, p34.

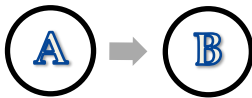

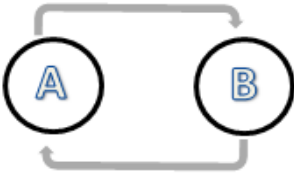
¹¹ Article 729, **code de commerce**, page 220.

4. La succursale : La succursale se distingue géographiquement de la société-mère, on parle souvent de succursales pour des sociétés installant des établissements à l'étranger. Elle reste cependant complètement dépendante de la société mère, juridiquement comme fiscalement : contrairement à la filiale, elle n'est pas une personne morale à part entière.¹²

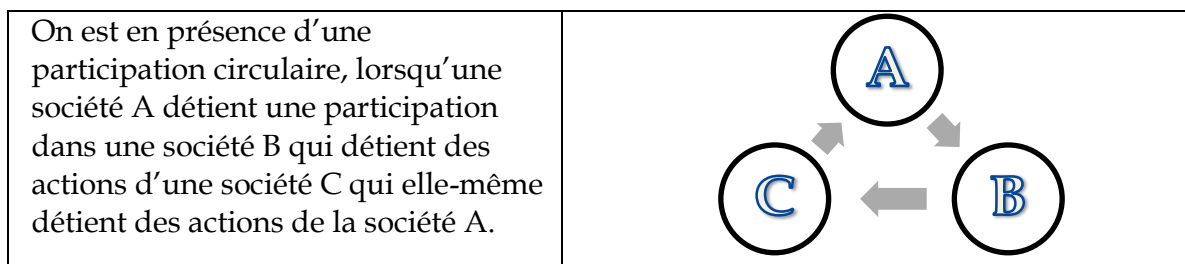
2. Types de participations

On recense dans la pratique quatre types de participation : des participations directes, des participations indirectes, des participations croisées et des participations circulaires :

Tableau 1: Types de participations

Type de participation	Schéma correspondant
Participation directe	
On est en présence d'une participation directe, lorsqu'une société A possède des actions de la société B directement en l'absence de toute structure intermédiaire.	
Participation Indirecte	
La société A détient des actions dans la société B, qui elle-même détient des actions dans la société C. Indirectement, La société A détient une participation dans la société C.	
Participation croisée	
On est en présence d'une participation croisée lorsqu'une société A détient une participation dans une société B qui elle-même détient réciproquement une participation dans le capital de la société A.	
Participation circulaire	

¹² <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/succursale.php>, site consulté le 12/06/2022 à 19:03.



Source : Nacer-Eddine Sadi, *op.cit.* p200-201.

Sous-section 03 : Les avantages d'un groupe :

L'organisation d'un groupe de sociétés présente en effet de nombreux avantages financiers, économiques, et même fiscaux :

1. Avantages financiers et économiques :

Selon T.Belloua «L'autonomie juridique de chaque société du groupe, la séparation des patrimoines des sociétés contrôlées du patrimoine de la société mère donne à cette dernière une certaine protection en cas de faillite ou de règlement judiciaire. Le groupe de société peut acquérir une rentabilité importante grâce à l'autonomie de gestion des sociétés contrôlées et à la spécialisation par secteur d'activités».¹³

Le groupe de sociétés facilite l'acquisition et la pénétration de nouveaux marchés, notamment étrangers.

En d'autres termes, le groupe des sociétés constitue comme le déclare J. Bussy: «Un instrument multiplicateur de la croissance des entreprises, puisqu'il leur permet d'accroître les débouchés, les sources de financement et la production. Par ailleurs, il facilite le franchissement des frontières politiques et économiques et par conséquent, l'implantation de filiales à l'étranger».¹⁴

Isoler les différentes activités au sein d'entités juridiques distinctes, qui sont les filiales, permet de mieux cerner les responsabilités, en diminuant les risques encourus par les filiales sur l'ensemble du groupe.¹⁵

2. Avantages fiscaux :

- 1) Les droits d'enregistrement : Selon le code de l'enregistrement, les actes portant la transformation de sociétés éligibles au régime fiscal du groupe de sociétés en vue

¹³ T. Belloula, **Droit des sociétés**, Collection Droit Pratique, 2 Ed, Berti Ed, Alger, 2009, p.84.

¹⁴ J. Bussy, préface de Y. Chapaut, **Droit des affaires**, Presse de sciences Po et Dalloz, Paris, 1998, p.238.

¹⁵ Boufassa Amina, Yala Zahra, **la consolidation des comptes selon le SCF et le référentiel international IFRS**, mémoire de master, école supérieure de commerce, 2016, p 09

de l'intégration du groupe, et les actes constatant les transferts patrimoniaux entre les sociétés membres du même groupe sont exemptés du droit d'enregistrement.

- 2) La TAP (Taxe sur activité professionnelle) : D'après le CIDTA, les opérations intragroupes sont exonérées de la TAP.
- 3) La TVA (Taxe sur valeur ajoutée) : les opérations intragroupes sont exonérées de la TVA.
- 4) L'IBS (Impôt sur bénéfices des sociétés) :
Les dividendes : les dividendes perçus par la société au titre de leur participation dans le capital des autres sociétés membres du groupe, sont exonérés de l'IBS.
Les plus values de cessions des éléments de l'actif immobilisés, entre les sociétés membres du groupe sont exonérées de l'IBS.
Selon le CIDTA, en cas d'activités mixtes exercées par les différentes filiales membres d'un groupe au sens fiscal le taux de l'IBS qui s'applique au bénéfice consolidé est de 19%, dans le cas où le chiffre d'affaires relevant de ce taux est prépondérant. Dans le cas contraire, la consolidation des bénéfices est autorisée par catégorie de chiffre d'affaires (application de plusieurs taux d'IBS).

Section 02 : La notion de la consolidation comptable :

Sous-section 01 : Définition de la consolidation :

Beatrice et Francis Grandguillot définissent la consolidation des comptes comme suit : « La consolidation des comptes consiste à regrouper les comptes annuels de plusieurs sociétés (bilan, compte de résultat, annexe) comme si celles-ci ne formaient qu'une seule entité. L'objectif est de donner une image fidèle et complète de la situation financière et des résultats du groupe »¹⁶

La consolidation est une technique permettant l'établissement des comptes uniques représentatifs de l'activité globale et de la situation d'un ensemble de sociétés ayant des liaisons d'intérêt commun (ou dépendant d'un centre de décision commun) mais gardant chacune une personnalité juridique propre».¹⁷

Donc, la consolidation est le regroupement des comptes annuels d'un ensemble de sociétés comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

¹⁶ Beatrice et Francis Grandguillot, **Comptabilité des sociétés**, 8ème édition, lextenso éditions, Paris, 2011, p257

¹⁷ Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans**, Edition Raouf Yaich, 2006, Sfax, p07.

Sous section 02 : Objet de la consolidation :

La consolidation permet de décrire la situation ainsi que les opérations du groupe de sociétés, afin de fournir une information qui, pour être significative, doit dépasser le cadre de l'entreprise pour s'orienter vers le groupe. Le moyen en est de présenter au niveau du groupe des documents identiques à ceux qui sont publiés par les sociétés elles-mêmes (bilan et comptes de résultats) comme si elles ne formaient qu'une seule entreprise.

La consolidation consiste donc à fournir des renseignements significatifs sur la réalité financière et économique de l'entité formée par une société-mère, ainsi que les entreprises qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, indépendamment de la personnalité juridique de chacune de ces entreprises.¹⁸

Selon l'article 132.1 du SCF « Les comptes consolidés visent à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entités comme s'il s'agissait d'une entité unique. ¹⁹»

Sous-section 03 : Le cadre légal de la consolidation :

➤ Code commerce : (L'ordonnance n° 96 .27 du 09 Décembre 1996) :

En 1996, le code du commerce a obligé l'établissement des comptes consolidés par ses articles 732 bis 3 et 4 :

Article 732 bis 3 : « la société holding qui fait appel public à l'épargne et/ou cotée en bourse, est tenue à l'établissement et à la publication des comptes consolidés tels que définis à l'article 732 bis 4. »

Article 732 bis 4 : « Par comptes consolidés, on entend la présentation de la situation financière et des résultats d'un groupe de sociétés, comme si celles-ci ne formaient qu'une seule entité. »

L'arrête du 9/10/1999, précisant les modalités d'établissement de la consolidation des comptes de groupe.²⁰

¹⁸ Khafrabi Med Zine, **op.cit**, p105.

¹⁹ Journal officiel 19, 25 Mars 2009 année 48 p 14.

²⁰ Journal Officiel de la République Algérienne n°87.

➤ Le système comptable financier :

Le SCF a porté dans sa première partie de l'article 132 (paragraphe 1 à 6), l'objectif et l'obligation de l'établissement des comptes consolidés.

132-1. « Les comptes consolidés visent à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entités comme s'il s'agissait d'une entité unique. »

132-2. « Toute entité, qui a son siège social ou son activité principale sur le territoire national et qui contrôle une ou plusieurs autres entités, établit et publie chaque année les états financiers consolidés de l'ensemble constitué par toutes ces entités. »

1. L'obligation de consolider :

Selon le SCF :

« Toute entité, qui a son siège social ou son activité principale sur le territoire algérien et qui contrôle une ou plusieurs autres entités, établit et publie chaque année les états financiers consolidés de l'ensemble constitué par toutes ces entités.²¹ » Article 132

Selon le code de commerce :

« La société holding qui fait appel public à l'épargne et/ou cotée en bourse, est tenue à l'établissement et à la publication des comptes consolidés.. » Art 732 bis

Sous-section 04 : Le périmètre de la consolidation :

Le périmètre de consolidation inclut la société mère et l'ensemble des sociétés à consolider que sont : les filiales (contrôlées exclusivement), les co-entreprises (contrôlées conjointement) et les sociétés associées (sous contrôle notable).

L'application du périmètre de consolidation passe généralement au préalable par l'établissement de l'organigramme du groupe. L'organigramme du groupe permet en effet la mise en évidence du type de contrôle (calcul des différents pourcentages) exercé par la société consolidante sur l'ensemble de sociétés dans lesquelles elle détient une fraction ou la totalité du capital social.²²

1. Les différents pourcentages :

On distingue dans la pratique plusieurs pourcentages utilisés dans la consolidation des comptes : le pourcentage de détention directe, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

²¹ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, p. 14.

²² Nacer-Eddine Saad, **op.cit**, p208.

- i. **Le pourcentage de détention directe** : Ce pourcentage représente la part du capital social d'une société détenue directement par le groupe. Il est dit aussi pourcentage d'intégration.
- ii. **Le pourcentage de contrôle** : Il représente la possibilité pour un groupe de contrôler une société, directement ou indirectement, grâce aux droits de vote. Ce pourcentage est important en consolidation, car c'est sur lui que reposerait les choix de la méthode de consolidation.²¹

Le pourcentage de contrôle comporte trois utilités :

- Il permet de définir si une société doit être incluse dans le périmètre de consolidation, puisque le pourcentage de contrôle du groupe doit être en principe au moins égal à 20% ;
 - Il constitue un seuil permettant de présumer le contrôle exclusif, conjoint ou l'influence notable ;
 - Il provoque le choix de la méthode de consolidation, puisque le pourcentage de contrôle du groupe conditionne les types de contrôle.²³
- iii. **Le pourcentage d'intérêt** : Le pourcentage d'intérêt représente la part du groupe, directe ou indirecte, dans les capitaux propres d'une société consolidée. Si la relation entre le groupe et la filiale est directe et unique, le pourcentage d'intérêt se confond avec le pourcentage de contrôle.²⁴

Il faut distinguer dans la structure d'un groupe la notion de **propriété**, exprimée par le pourcentage d'**intérêt**, et la notion de **contrôle** ou de pouvoir exprimé par le pourcentage de **contrôle**.²⁵

Donc, on peut dire que le pourcentage de contrôle permet de définir la méthode de consolidation et que le pourcentage d'intérêt représente la quote-part du résultat et capitaux propres de l'entreprise consolidée.

2. Méthode de calcul :

Le pourcentage de contrôle :

²³ Ayad Boumediene, Kadid Mohamed Redha, **la consolidation des comptes selon le SCF et les normes IAS/IFRS**, Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2017, p.24

²⁴ Nacer-Eddine Saad, **op.cit**, p208.

²⁵ Beatrice et Francis Grandguillot, **Op.cit**, p 253.

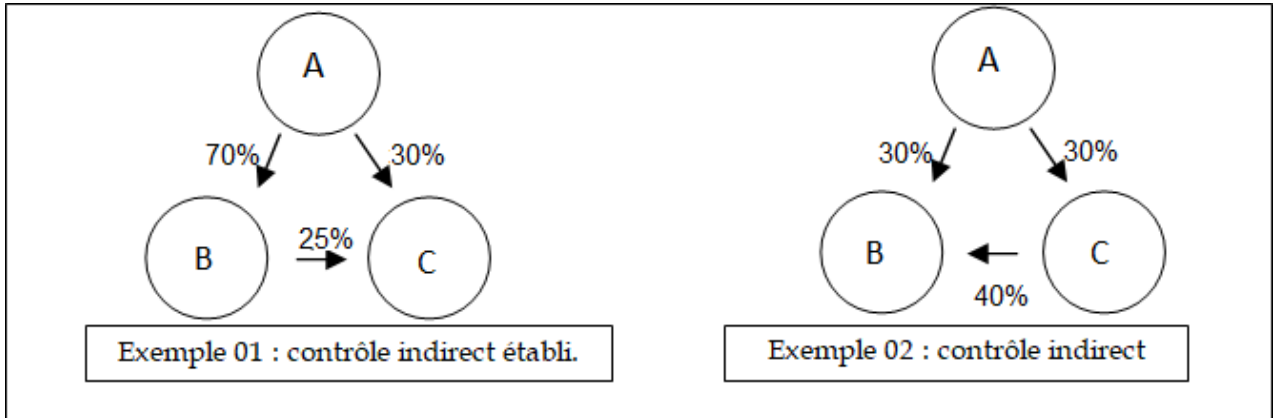


Figure 1: Calcul du pourcentage d'intérêt.

Nacer-Eddine Saad, *op.cit.*, p209.

Dans l'exemple 1, le contrôle indirect est bien établi et sera pris en compte dans le choix de la méthode de consolidation. Les droits de vote détenus directement par le groupe A dans B sont de 70%.

Le pourcentage des droits de vote détenus dans C est directement de 30% et indirectement de 25%, car le groupe A contrôle directement B à hauteur de 70%. Soit un total de contrôle de $30+25 = 55\%$.

Dans l'exemple 2, le contrôle indirect n'est pas établi, car le groupe A ne détient directement dans B que 30%. La chaîne de contrôle est rompue au niveau de B. C'est ainsi que A détient directement dans B 30% de droit de vote et directement dans C 30% car A n'a pas le contrôle de B : cela fait un total de contrôle de 30%.

Le pourcentage d'intérêt :

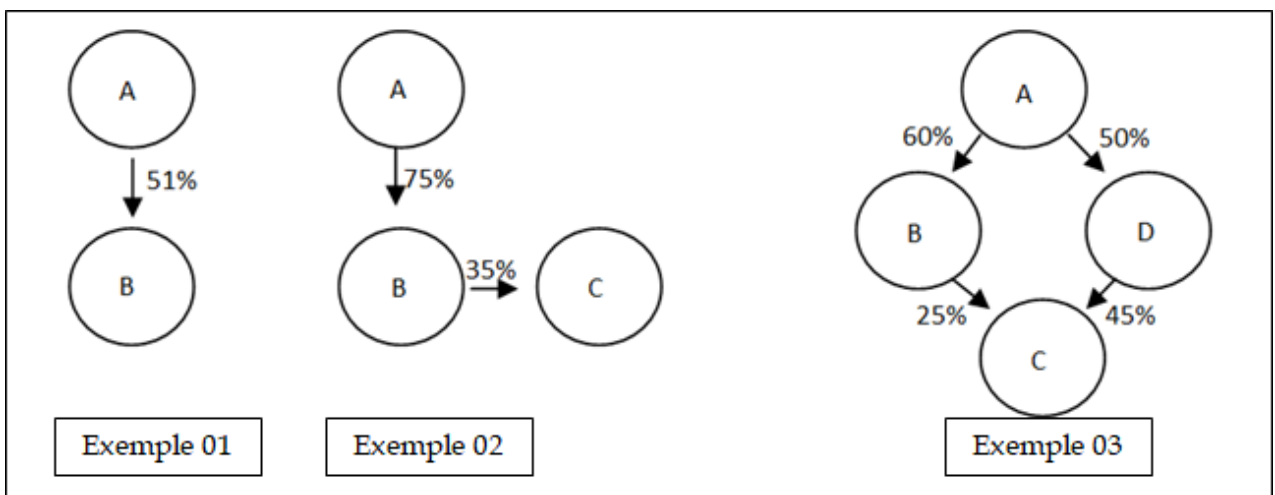


Figure 2: Calcul du pourcentage de contrôle.

Nacer-Eddine Saad, *op.cit.*, p210.

Dans l'exemple 1, le pourcentage d'intérêt de A dans B se confond avec le pourcentage de contrôle, soit 51%.

Dans l'exemple 2, le pourcentage d'intérêt de A dans B est de 75% et, le pourcentage d'intérêt de A dans C est de : $0,75 \times 0,35 = 26,25\%$.

Dans l'exemple 3, le pourcentage d'intérêt de A dans C est de :

Première chaîne d'intérêt par B : $0,6 \times 0,25 = 15\%$

Deuxième chaîne d'intérêt par D : $0,5 \times 0,45 = 22,5\%$

Le pourcentage d'intérêt total (ou final) de A dans C est de : $15 + 22,5 = 37,5\%$.²⁶

3. Types de contrôle :

Dans l'article 132-5 SCF, Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister dans les cas suivants :

- Détention directe ou indirecte (par l'intermédiaire de filiales) de la majorité des droits de vote dans une autre entité;
- Pouvoir sur plus de 50% des droits de vote obtenu dans le cadre d'un accord avec les autres associés ou actionnaires ;
- Pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des dirigeants d'une autre entité;
- Pouvoir de fixer les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- Pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions des organes de gestion d'une entité.²⁷

On distingue trois types de contrôle :

1. Contrôle exclusive : il est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise, sauf si dans des circonstances exceptionnelles il peut être démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.
2. Contrôle conjoint : le contrôle conjoint est défini comme : «..un accord contractuel en vertu duquel deux partis ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint ». Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

Le contrôle est dans cette optique le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages. Ces politiques ne peuvent résulter que de l'accord conjoint de tous les actionnaires.

²⁶ Nacer-Eddine Sadi, **op.cit.**, p 209-210 .

²⁷ Journal Officiel de la République Algérienne n°19 p 14.

²⁷ Nacer-Eddine Sadi, **op.cit.**, p 206-207.

La notion de contrôle conjoint repose donc sur deux conditions : un nombre limité d'actionnaires partageant le contrôle et un accord contractuel qui définit et organise le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun.

3. L'Influence notable : l'influence notable est définie par la norme IAS 28 comme : « le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques ».

L'influence notable résulte notamment d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction et de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est également présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.²⁸

Sous-section 05 : Les méthodes de consolidation :

Il existe trois méthodes de consolidation reconnues et organisées par le référentiel IFRS (normes IAS 27, 28 et 31) :

- Méthode d'intégration globale : Réservée aux sociétés sur lesquelles la société mère a un contrôle exclusif.
- Méthode d'intégration proportionnelle : S'applique aux sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé entre la société mère et un petit nombre d'associés.
- Méthode de mise en équivalence : Réservée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.²⁹

Ces méthodes sont présentées en détail dans le deuxième chapitre.

²⁹ Yassine Boulahdour, **comptes consolidés**, 2016, p 32.

Conclusion:

Dans ce chapitre, on a présenté le cadre théorique de la consolidation des groupes de sociétés en présentant les différentes notions, les textes juridiques qui concernent la consolidation comptable.

On conclut que le groupe est un ensemble de sociétés juridiquement autonomes, contrôlés par la même entité appelés la société mère ou consolidante. Ce contrôle peut être exclusif, conjoint ou une influence notable, le type de contrôle se définit selon le pourcentage de détention.

On a également conclut que la consolidation consiste à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat des entreprises comprises dans la consolidation comme s'il s'agissait d'une seule entreprise.

Chapitre 02 :

Le processus général de la consolidation

Introduction :

Nous avons vu dans le chapitre précédent en tant qu'une introduction à la consolidation, des notions de base sur la consolidation des comptes, que nous allons employer dans ce chapitre, et le cadre légal de la consolidation selon les différents lois et réglementations.

On va partager le deuxième chapitre en deux sections, la première section va présenter les travaux préalables à la consolidation : la détermination du périmètre et le choix des méthodes. La deuxième section présente le processus de la consolidation : les opérations d'homogénéisation, et les retraitements nécessaires et la présentation des comptes consolidés.

Chapitre 02 : Le processus général de la consolidation

Section 01 : Travaux préalables à la consolidation :

Sous-section 01 : Détermination de périmètre de consolidation :

La détermination du périmètre est la première étape de la consolidation, elle consiste à déterminer les entités à inclure et les entités qui doivent être exclues du champ de consolidation, pour ensuite définir la méthode de consolidation à appliquer. Le choix de la méthode dépend de la nature de contrôle exercé par la société mère.

1. L'inclusion dans le périmètre de consolidation :

Les sociétés sur lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable sont incluses dans le périmètre de consolidation.

2. L'exclusion du périmètre de consolidation :

2.1. Exclusion obligatoire : Selon l'article 132.6 du SCF « Une entreprise dépendante doit être laissée en dehors de la consolidation obligatoirement quand des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle exercé par la société dominante ou le transfert de fonds par la filiale.³⁰ »

Une filiale doit être exclue du périmètre de consolidation lorsqu'il y a des indications que le contrôle est destiné à être temporaire, qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère.

2.2. Exclusions facultatives : Une entreprise dépendante doit être exclue du périmètre de la consolidation facultativement quand :

- Les actions ou les parts de la filiale sont détenues uniquement en vue d'une cession ultérieure
- La société dépendante est d'importance négligeable.
- L'obtention des documents consolidés de la société dominée ne peut se faire sans frais excessifs ou dans des délais prévus pour la remise des comptes consolidés.³¹

*Toute exclusion de la consolidation d'entités entrant dans les catégories mentionnées est justifiée dans l'annexe des comptes consolidés.

³⁰ Journal Officiel de la République Algérienne, op.cit., P 14

³¹ Touloum Nassima, **le processus de la consolidation des comptes dans le cadre du SCF**, Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2014, p.38.

A chacune des formes de contrôle, correspond une méthode particulière de consolidation des comptes.

Sous-section 02 : Le choix de la méthode de consolidation :

Il existe trois méthodes de consolidation en fonction de degré de contrôle de la société mère sur les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation :

Tableau 2: La méthode de consolidation selon le pourcentage de contrôle.

Pourcentage de contrôle	Type de contrôle	Méthode de consolidation
Pourcentage supérieur ou égal à 50%.	Contrôle exclusive	Méthode de l'intégration globale
Pourcentage de contrôle égal à celui des autres actionnaires « ex : 25% pour chacun des 4 actionnaires ou 50% pour chacun de deux actionnaires ».	Contrôle conjoint	Méthode de l'intégration proportionnelle
Pourcentage de contrôle supérieur à 20% inférieur de 50%.	Influence notable	Mise en équivalence

Source : élaboré par l'étudiante

Dans le cas où le pourcentage de contrôle est inférieur à 20%, l'entité est exclue du périmètre de la consolidation.

1. La méthode de l'intégration globale :

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer globalement dans les comptes de la société mère (ou société consolidante) les éléments actifs et passifs de la société consolidée (après retraitements éventuels) ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat de la société consolidée entre la société consolidante (société mère) et les autres associés, dits « intérêts minoritaires » ;
- Eliminer les opérations réalisées avec les autres sociétés du groupe (ou opérations intra-groupe).

Cette méthode est appliquée aux sociétés sous contrôle exclusif.

2. La méthode de l'intégration proportionnelle :

L'intégration proportionnelle consiste à intégrer dans les comptes de la société mère (ou société consolidante) la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes (actif et passif) de la société consolidée, après retraitements éventuels.

Dans l'intégration proportionnelle, on n'a pas à mettre en évidence dans le bilan consolidé les intérêts minoritaires (ou intérêts hors groupe) du fait que la société consolidante n'intègre dans ses comptes que la fraction du patrimoine et des résultats de la société consolidée qui lui revient.

Cette méthode est applicable aux sociétés sous contrôle conjoint (IAS 31).

3. La méthode de la mise en équivalence :

La mise en équivalence est la méthode la plus simple car elle consiste tout simplement à substituer à la valeur comptable des titres détenus et figurant dans le bilan de la société consolidante la quote-part des capitaux propres (résultat compris). Cette méthode exige également l'élimination des opérations réciproques (ou intra-groupe) effectuées entre les entreprises consolidées (ou faisant partie du périmètre de la société consolidante).

Cette méthode est applicable aux entreprises sous influence notable IAS 28. Elle est prévue par la norme IAS 31 pour les sociétés sous contrôle conjoint.³²

On rappelle que dans la première rédaction des IFRS en 2005, les méthodes de consolidation étaient plus clairement présentées : IAS 27, paragraphe 15 « ... Il existe 3 méthodes de consolidation, l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence. »

Pour référence, la méthode de l'intégration proportionnelle a été remplacée par la méthode de la mise en équivalence selon la norme IFRS 11.³³ Et le droit comptable, à travers l'article 41 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la 07-11, ne reconnaît que la méthode de l'intégration globale et celle de la mise en équivalence, on excluant, ainsi, la méthode de l'intégration proportionnelle.

³² Nasreddine, *op.cit.* p 210

³³ Ayad Boumediene, Kadid Mohamed Redha, **la consolidation des comptes selon le SCF et les normes IAS/IFRS**, Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2017, p.31.

Section 02 : Processus de la consolidation

Le bilan et le compte de résultat consolidé ne constituent pas une simple sommation des bilans et des comptes de résultat des différentes sociétés. Leur établissement implique les opérations suivantes :

1. Homogénéisation des comptes annuels des sociétés.
2. Retraitement éventuel de ces comptes si l'homogénéisation des comptes annuels n'a pu être entièrement réalisée.
3. L'intégration des comptes retraités.
4. Elimination des opérations entre sociétés de l'ensemble consolidé.
5. Traitement de l'écart de première consolidation.
6. Elimination de poste « Titres de participation » du bilan des sociétés détentrices de titres de sociétés consolidés et répartition des capitaux propres.
7. Présentation des comptes consolidés.

La véritable méthode de consolidation étant l'intégration globale, nous exposerons les opérations de consolidation en l'utilisant.

Sous-section 01 : Les retraitements d'homogénéisation :

I. Homogénéisation des comptes individuels:

Dans la mesure du possible compte tenu de la diversité des activités des sociétés membres et surtout de réglementations étrangères, il importe de procéder à l'harmonisation des comptes à consolider dans le respect des règles d'homogénéisation décidées au niveau du groupe. Ceci implique essentiellement :

- L'application d'un plan comptable destiné à homogénéiser, dans la mesure du possible, les règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.
- La même date de clôture des comptes.
- La même méthode de conversion des comptes des sociétés situées dans les pays étrangers.³⁴

Techniquement, l'homogénéisation se fait soit par des reclassements destinés à réduire les différences en matière de présentation des comptes, soit par des retraitements visant l'unification des méthodes d'évaluation.

L'homogénéisation nécessite tout d'abord « un manuel de consolidation », guide pratique des travaux où sont regroupées toutes les procédures.

II. Retraitements des comptes individuels :

³⁴ J.Corne, **les règles de la consolidation des bilans**, 3^e Edition, DUNOD, Paris, 1989, p.44.

Le retraitement des comptes individuels des entreprises consolidées consiste d'une part à les rendre homogènes, d'autre part à éliminer l'impact de certaines écritures, enfin à corriger en valeur ou en affectation comptable certains des montants enregistrés dans les comptes sociaux.³⁵

Le but des retraitements est d'harmoniser, avant leur consolidation, les différents comptes sociaux par référence à des méthodes et principes arrêtés par le groupe.

Toutes les sociétés à consolider sont concernées par les retraitements, qu'il s'agisse de sociétés à intégrer globalement, proportionnellement, ou par mise en équivalence.

Ils concernent principalement :

1. Le retraitement des amortissements ;
2. Le retraitement de la méthode d'évaluation des stocks ;
3. Activation des contrats de location financement ;
4. La conversion des comptes de sociétés étrangères.

1. Les retraitements des amortissements :

Pour se conformer au mode d'amortissement retenu par le groupe (linéaire), la filiale qui utilise le mode d'amortissement dégressif doit procéder aux retraitements de ses amortissements.

Soit un bien acquis par la filiale pour 1 000 en début «N» et amorti sur 10 ans au dégressif. Cette filiale enregistre dans sa comptabilité les dotations annuelles suivantes :

- Année «N» : $1.000 \times 10\% \times 2,5 = 250$
- Année «N+1» : $750 \times 10\% \times 2,5 = 187,5$

Or, l'utilisation du mode linéaire adopté par le groupe aurait entraîné une dotation annuelle pour chacune des années «N» et «N+1» de $1.000 \times 10\% = 100$.

Les écritures de retraitement (sans prise en compte de la fiscalité différée) seraient alors les suivantes :

Année «N» lors de l'élaboration des états consolidés l'année «N» :

31/12/N

Amortissements	150	
Dotations aux amortissements		150
Correction des amortissements		
250 - 100 = 150		

Année «N+1» lors de l'élaboration des états consolidés l'année «N+1» :

31/12/N+1

³⁵ Dominique MESPLE-LASSALLE, **la consolidation des comptes normes IFRS**, MAXIMA, 3^{ème} édition, Paris, 2013, p137.

Amortissements	150	
Amortissements N+1	87,5	
Réserves		150
Dotations aux amortissements		87,5
Correction des amortissements		
187,5-100=87,5		

2. Les retraitements des stocks :

Les méthodes d'évaluation des stocks retenues par le référentiel IFRS sont :

- 1) La méthode **CMP** (coût moyen pondéré) : le coût de chaque élément est déterminé à partir de la moyenne pondérée du coût d'éléments similaires au début d'une période et du coût d'éléments similaires achetés ou produits au cours de la période ;
- 2) La méthode **FIFO** (first in/ first out):les éléments du stock qui ont été acquis ou produit au premier sont vendus les premiers.

Dans le manuel de la consolidation de la société mère, une seule des deux méthodes suscitées doit être retenue, L'utilisation d'une méthode autre de celle indiquée dans le manuel par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation provoque une divergence en matière d'évaluation de stock par rapport à la société mère. Donc ces entreprises doivent procéder à des retraitements des stocks.³⁶

3. Activation des contrats de location financement :

Pour la norme IAS 17 (paragraphe 4) : « ... Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif ».³⁷

La conception des comptes consolidés obéit au principe de « la prédominance de la réalité économique sur la forme juridique ». En effet, les comptes consolidés ne tiennent pas comptes des règles fiscales et juridiques de séparation des patrimoines et mettent en avant une vision purement économique.

Cette primauté de la vision économique sur la réalité juridique conduit au retraitement des contrats de location - financement, et cela en inscrivant l'immobilisation - objet de la location financement- à l'actif du bilan consolidé avec, en contrepartie, l'inscription au passif d'une dette d'emprunt équivalente.³⁸

4. La conversion des comptes de sociétés étrangères :

Avant de procéder à la consolidation d'une entité étrangère, il convient de convertir ses comptes dans la même monnaie que celle utilisée pour la présentation des états financiers consolidés.

³⁶ Benchabane Oumnia, Ferkal Fatima Zohra, **la pratique de la consolidation au sein des groupes algériens**, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2018, p.40.

³⁷ Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans**, Edition Raouf Yaich, 2006, Sfax, p.68.

³⁸ Amina BOUFASSA, Zahra YALA, **op.cit**, p.24.

Cette conversion résulte d'un souci de cohérence dans les modes d'évaluation et constitue, à ce titre, un véritable retraitement d'homogénéisation à caractère économique.

Il convient de distinguer :

- **La monnaie fonctionnelle ou de fonctionnement** : C'est la monnaie utilisée pour l'évaluation des actifs, des passifs et des transactions courantes de l'entreprise ;
- **La monnaie de présentation** : c'est la monnaie retenue pour présenter les états financiers.

Un groupe identifie pour chacune des entreprises individuelles du périmètre de consolidation la monnaie fonctionnelle et convertit les états financiers de ces entités dans la monnaie de présentation choisie par le groupe. Le passage de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation s'effectue en utilisant la méthode du cours de clôture.³⁹

Sous section 02 : L'intégration des comptes :

I. Intégration des comptes retraités :

Après l'homogénéisation des comptes des sociétés membres du groupe, on doit procéder à cumuler les comptes individuels dans un journal de consolidation. En cumulant la totalité des postes des comptes, ou bien l'intégration proportionnelle en cumulant les postes par rapport au pourcentage de participation, sauf dans la méthode de mise en équivalence, on ne cumule pas les postes des comptes.

Sous section 03 : L'élimination des opérations internes du groupe :

II. Elimination des opérations entre sociétés de l'ensemble consolidé :

Les éliminations de comptes réciproques s'effectuent seulement entre entreprises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, les entreprises mise en équivalence ne sont pas concernées par l'obligation d'éliminer les comptes réciproques.⁴⁰

L'élimination des opérations internes vise :

- au bilan, à éviter les doubles emplois entre sociétés intégrées ;
- au compte de résultat, à ne retenir que les opérations réalisées avec les tiers étranger à l'ensemble consolidé.

Elle peut ou non avoir une incidence sur le résultat consolidé.

³⁹ Benchabane Oumnia, Ferkal Fatima Zohra, **la pratique de la consolidation au sein des groupes algériens**, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2018, p.43.

⁴⁰Idem, p.46.

i. Elimination n'affectant pas le résultat consolidé :

Ces éliminations peuvent concerner soit le bilan (créances et dettes), soit le compte de résultat (achats et ventes), soit les engagements hors bilan.

1. Créances et dettes réciproques :

Les créances et les dettes réciproques entre sociétés intégrés doivent être compensées au niveau du bilan consolidé, sous peine de gonfler anormalement ce dernier.

Lorsqu'il y a intégration globale, créances et dettes réciproques sont éliminés dans leur totalité.⁴¹

L'élimination de ces opérations permet au groupe de n'afficher dans ses états financiers que les seules transactions à l'égard des tiers.

Exemple : La société Mair possède 12 000 actions de 100 de la société Fil.⁴²

La société Fil doit 200 000 à la société Mair.

Tableau de consolidation Bilans.

Dettes	200000	
Créances		200000
Elimination des créances et des dettes.		

2. Chiffre d'affaire consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes, réalisés par les sociétés consolidées par intégration, sous réserve des compensations à effectuer pour que ce chiffre représente les affaires réalisées avec les tiers étrangers au groupe. D'où l'élimination des ventes entre sociétés du groupe, cette élimination étant effectué à 100%.⁴³

Exemple :

La société Mair a vendu 1 000 000 de marchandises à Fil.

Tableau de consolidation Compte de résultat.

Ventes	1000000	1000000
Achats		
Elimination des ventes et des achats		

⁴¹ J.Corne, *op.cit*, p.62.

⁴² Beatrice et Francis Grandguillot, *op.cit*, p.261.

⁴³ J.Corne, *op.cit*, p.62.

ii. Eliminations affectant le résultat consolidé :

Il y a lieu, en principe, à élimination dans tous les cas où les opérations réciproques ont engendré des résultats qui, au moment de la consolidation, ne sont pas réalisés à l'intérieur de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées.

Les éliminations portent tout particulièrement sur :

1. Les résultats internes compris dans les stocks ;
2. Les dividendes inter-sociétés ;
3. Les résultats des cessions internes d'immobilisations ;
4. Les provisions sur des sociétés consolidées.⁴⁴

1. Résultats internes sur stocks :

Nous avons vu dans les éliminations sans incidence sur le résultat que les transactions (achats-ventes) entre sociétés du groupe devaient être annulées.

Cependant, si à la clôture de l'exercice, il y a encore en stock des marchandises acquises au sein du groupe, sur lesquelles une marge interne a été réalisée par la société cédante, il convient d'éliminer ce profit inclus dans le stock car il ne constitue en aucun cas un enrichissement du groupe vis-à-vis de son environnement.

À cet effet, il convient de distinguer le profit sur stock **initial** qui doit être éliminé des réserves par le crédit du compte de « variation de stock » et le profit sur stock **final** qui doit être éliminé du stock figurant à l'actif du bilan de l'acheteur par le débit du compte «variation des stocks».

Dans tous les cas, le profit doit être éliminé chez le vendeur.⁴⁵

*Exemple :*⁴⁶

- Bénéfice inclus dans le stock initial : ce bénéfice a déjà été comptabilisé sur l'exercice précédent pas Mair (société mère) et figure sur cet exercice dans ses réserves, il doit donc être retranché ; de plus, il faut ramener la variation de stock à sa valeur réelle.

Le stock initial chez Fil comportait des marchandises vendues par Mair avec une marge de 10% soit : $300\ 000 \times 10\% = 30\ 000$.

Tableau de consolidation Bilans

Réserves (Mair)	30000	
Résultat (Mair)		30000
Elimination des profits sur stock initial		

⁴⁴ J. Corne, **op.cit**, p 63.

⁴⁵ Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans**, Edition Raouf Yaich, 2006, Sfax, p.81.

⁴⁶ Beatrice et Francis Grandguillot, **op.cit**, p265.

Tableau de consolidation Compte de résultat

Résultat global	30000	
Variation de stocks		30000
Elimination des profits sur stock initial		

- Bénéfice inclus dans le stock final: il faut ramener le stock à son coût réel et éliminer le profit constaté.
Le stock final chez Fil comporte des marchandises vendues par Mair avec une marge de 10% soit : $120\,000 \times 10\% = 12\,000$ de bénéfice réalisé par Mair.

Tableau de consolidation Bilan

Résultat (Mair)	12000	
Stocks		12000
Elimination des profits sur stock final		

Tableau de consolidation Compte de résultat :

Variation de stocks	12000	
Résultat global		12000
Elimination des profits sur stock final		

- 2. Elimination des dividendes internes :** Lorsqu'une société consolidée verse un dividende à une autre société du groupe cela représente au niveau des comptes individuels une diminution des capitaux propres pour l'entreprise qui verse le dividende et un produit financier pour l'entreprise qui le reçoit. Ce résultat doit être éliminé au niveau de l'entité qui perçoit le dividende.⁴⁷

Les dividendes versés par les filiales et constatés en produits financiers par la société-mère proviennent des bénéfices antérieurs. Ils doivent être retranchés au résultat et transférés en réserves.⁴⁸

Tableau de consolidation Bilan

Résultat (Mair)	90000	
Réserves		90000
Transfert des dividendes		

Tableau de consolidation Compte de résultat

⁴⁷ Sihem Kredim, **Présentation des comptes consolidés selon le plan comptable algérien**, , Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, Université de Mostaganem, 2018,p.41.

⁴⁸ Beatrice et Francis Grandguillot, **op.cit**, p.266.

Produits financiers	90000	
Résultat global		90000
Elimination des dividendes		

3. **Profits sur cession interne d'immobilisations** : La vente d'une immobilisation entre deux entités consolidées génère une **plus** ou **moins** value dans la société vendeuse si elle n'est pas réalisée à la valeur nette comptable. S'il s'agit d'une plus-value, l'opération conduit à réévaluer l'actif et à constater cette réévaluation directement dans le résultat de la société vendeuse. Dans les comptes consolidés, cette plus-value est éliminée chez le vendeur et l'immobilisation est ramenée à sa valeur historique chez l'acquéreur. Cette élimination est obligatoire et il n'existe pas de possibilité de déroger au principe général de retour au coût historique consolidé.⁴⁹

L'immobilisation doit être ramenée à sa valeur comptable dans la société qui l'a vendue et le profit doit être annulé. Les amortissements pratiqués par la société qui a acheté l'immobilisation doivent être ramenés au montant initial.

La société Mair a cédé à Fil le 2 janvier une immobilisation pour 40 000 en réalisant un profit de 10 000.⁵⁰

Tableau de consolidation Bilan

Résultat (Mair)	10000	
Immobilisations corporelles		10000
Elimination du profit sur cession d'immobilisation		

Tableau de consolidation Compte de résultat

Produits exceptionnels	40000	
Charges exceptionnels		30000
Résultat global		10000
Elimination du profit sur cession d'immobilisation		

Tableau de consolidation Bilan

Immobilisations corporelles (Amortissements)	5000	
Résultat Fil		5000
Réduction des amortissements		

Tableau de consolidation Compte de résultat

Résultat global	5000	
Charges d'exploitation		5000
Réduction des amortissements		

⁴⁹ Sihem, *op.cit*, p.41.

⁵⁰ Beatrice et Francis Grandguillot, *op.cit*, p.266.

4. **Les provisions sur des sociétés consolidées** : Les provisions pour dépréciation de créances ou de prêts concernant des sociétés consolidées en difficulté doivent être éliminées. La part relative aux exercices antérieurs vient en augmentation des réserves et la part relative à l'exercice en cours en augmentation du résultat.⁵¹

III. **Traitement de l'écart de première consolidation :**

Selon l'article 132-13 du « SCF » : L'écart de première consolidation constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de l'entité concerné et la part non réévaluée des capitaux propres de cette entité.⁵²

L'écart d'acquisition :

Lors d'une prise de participation, l'acquéreur accepte souvent de payer les titres acquis à un prix supérieur à la quote-part de l'actif net de la société cible. La différence non identifiable entre le prix payé et la quote-part dans l'actif net de la société cible est appelée écart d'acquisition (ou goodwill).

Il est vrai que dans la pratique, le prix d'acquisition des titres est rarement égal à la valeur comptable de l'actif net que ces titres représentent au moment de l'acquisition. Le coût d'acquisition ne tient pas seulement compte de la valeur mathématique des titres mais de tout élément supposé donner à l'acquéreur un avantage particulier (plus values latentes sur les actifs, intérêts stratégiques, intérêts commerciaux, etc.) ou au contraire un inconvénient particulier (c'est le cas de la reprise d'une entreprise en difficulté et de celui de l'existence de passifs latentes.)⁵³ .

Sous section 04 : Répartitions des capitaux propres :

I. **Elimination de poste « Titres de participation » du bilan des sociétés détentrices de titres de sociétés consolidés et répartition des capitaux propres.**

Cette phase est la dernière phase du processus de consolidation. Elle implique :

- L'élimination des titres de participation ;
- Le partage des réserves et du résultat de la société consolidée.⁵⁴

Le partage des réserves et résultat se fait en fonction du pourcentage d'intérêt, comme on l'a vu précédemment, le pourcentage d'intérêt représente la quote-part de la société consolidante dans les autres sociétés du groupe.

La part des autres actionnaires est présentée dans le bilan passif dans le poste « intérêts minoritaires. »

⁵¹ J. Corne, **op.cit**, p.66.

⁵² Ayad Boumediene, Kadid Mohamed Redha, **Op.cit**, p.56.

⁵³ Nacer- Eddine Sadi, **op.cit**, p.217.

⁵⁴ Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans**, Edition Raouf Yaich, 2006, Sfax, p.91.

Ces intérêts minoritaires comprennent :

- La part des tiers dans la valeur de la société à la date de son entrée dans le groupe ;
- La part des tiers dans les réserves accumulés par la société depuis qu'elle fait partie du groupe ;
- La part des tiers dans le résultat de l'exercice de la société.⁵⁵

Exemple :⁵⁶

Bilan de la société mère :

Actif	Net	Passif	Net
Titres de participation B	4 000	Capital	10 000
		Réserves	2 000
Autres actifs	8 800	Résultat	300
		Dettes	500
	12 800		12 800

Bilan de la société filiale :

Actif	Net	Passif	Net
Autres actifs	6 900	Capital	5 000
		Réserves	1 000
		Résultat	100
		Dettes	800
	6 900		6 900

La société mère possède 80 % du capital de la société filiale.

Bilan au 31/12/2010			
Actif		Passif	
Titres de participation (4 000-4 000)	0	Capital	10 000
		Réserves consolidés [(2 000 + (1 000 × 80%)]	2 800
Autres actifs (8 800 + 6900)	15 700	Résultat consolidé [300 + (100 × 80%)]	380
		Intérêts minoritaires [(5 000 × 20%) + (1 000 × 20%) + (100 × 20%)]	1 220
		Dettes (500 + 800)	1 300
Total actif	15 700	Total passif	15 700

⁵⁵ J. Corne, **op.cit**, p.81.

⁵⁶ Nacer-eddine, **op.cit**, P 213.

Les titres de participation détenus par la société mère sur la filiale, sont annulés et remplacés par la part de patrimoine (actif et dettes) de la filiale qui revient à la société mère.

II. Présentation des états financiers consolidés:

L'objectif final de ces quatre phases de la démarche de consolidation est la présentation et la publication des états financiers consolidés conforme au référentiel comptable local SCF. Les comptes consolidés sont nécessaires tant pour l'information externe au groupe (investisseurs, l'administration fiscale...) que pour l'information interne des dirigeants (analyse de performance, classer les sociétés selon le degré d'attribution au résultat du groupe...).⁵⁷

⁵⁷ Touloum Nassima, **le processus de la consolidation des comptes dans le cadre du SCF**, Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2014, p.43.

Conclusion :

A travers ce chapitre, on peut résumer le processus de la consolidation en quatre phases essentielles :

- 1- L'homogénéisation, qui consiste à homogénéiser les méthodes d'évaluation de présentation des états financiers, et qui peut exiger des retraitements ou des reclassements à faire.
- 2- L'intégration, le cumul des postes des comptes du bilan et du compte du résultat.
- 3- L'élimination des opérations internes réalisées entre les entités membres du groupe, en raison que les bilans consolidés ne doivent comporter que les comptes et les opérations réalisés avec les tiers.
- 4- La répartition des capitaux propres et l'élimination du poste « titres de participation », est la dernière phase, dont on partage les réserves et le résultat cumulé selon la quote-part, des parties prenantes.

Chapitre 03 :

La consolidation comptable au sein du groupe Berrahal

Introduction :

Nous allons dans ce chapitre mettre en place la partie théorique en pratique et essayer de répondre à la quatrième question en introduction : « Quelle est la démarche à suivre lors de la consolidation des comptes au niveau du groupe Berrahal ? » en présentant d'abord dans la première section la société dont on a réalisé notre stage pratique et obtenu les informations nécessaires de l'ensemble du groupe. Ensuite présenter l'organigramme du groupe pour pouvoir déterminer le périmètre de la consolidation et ensuite définir la méthode de consolidation à appliquer.

Dans la deuxième section, on va essayer à appliquer ce qu'on a appris précédemment, concernant le processus de la consolidation, afin de présenter un bilan consolidé pour le groupe Berrahal.

Chapitre 03 : La consolidation comptable au sein du groupe Berrahal

Section 01 : Présentation de l'entreprise :

Dans cette section, on va présenter brièvement l'entreprise RAM SUCRE, où on a passé notre stage pratique, son organigramme, et l'organigramme le groupe Berrahal en présentant ses filiales.

1. Présentation de l'entreprise RAM SUCRE (Raffinerie de sucre de Mostaganem.) :

RAM sucre est une société acquise par le groupe Berrahal en 2008, constitué en société par actions au capital social de 164.000.000,00 Dinars Algériens, elle a été créée le 16 Mai en 1967, par décret ministériel n° 69-355-115 de 1969, et la pierre angulaire y a été posée en 1970, et a contribué à l'achèvement d'une entreprise française et italienne.

Le processus de production y fut lancé le 18 Août 1974, sur une superficie de 11 hectares.

Son siège social est situé à Mostaganem, Mazagran Road, et il est situé à 2,5 Km au sud-ouest du centre-ville.

Son activité principale est l'importation de la matière première (sucre rouge) du Brésil, La Corée, Le Mozambique, La Côte d'Ivoire .Et par la suite le faire raffiner et le distribuer.

La raffinerie appartient au secteur privé depuis 2001 en raison de l'abandon par l'état du soutien financier.

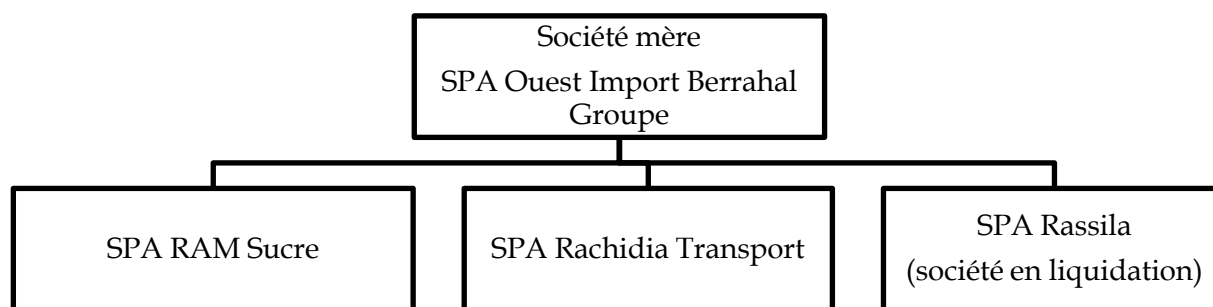
2. Berrahal groupe :

Ouest Import Berrahal Group est un groupe de sociétés fondé en 1993. Né d'une fusion familiale, le groupe est une SPA dotées aujourd'hui d'un capital social de 1.600.400.000,00 DA, et emploie plus de 1 500 salariés. Le groupe se charge de la production du sucre (raffinage), l'importation et la distribution des produits agro-alimentaires. Son siège social se situe dans la commune de Froha wilaya de Mascara.

Le groupe se compose d'une société mère/holding et de 3 filiales, elles se présentent comme le schéma suivant.

3. L'organigramme du Groupe Berrahal :

Figure 3: L'organigramme du groupe Berrahal.



La source : Le Directeur des finances et de la comptabilité.

1. Filiale RAM Sucre : Acquise par le groupe Berrahal en 2008, avec un effectif de 250 salariés

Activité: raffinage du sucre.

Capital social : 164.000.000,00 DA

Taux de participation : 99%.

2. Filiale Rachidia Transport : Société de transport routier de marchandises issue du groupe des sociétés Berrahal Créée en 2007.

Activité : Transport des marchandises.

Capital social : 300.400.000,00 DA

Taux de participation : 99%.

3. Filiale Rassila Sucre : Société en liquidation.

4. Présentation des bilans et des comptes des résultats individuels :

Bilan Actif Ouest Import :

Tableau 3: Bilan Actif Ouest Import :

Actif	2015 Net
Actif Immobilisé (non courant)	
Ecart d'acquisition	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	1 069 838 694,76
Immobilisations en cours	760 763 106,16
Immobilisations financières	
Titres min en équivalence	
Autres participations	2 525 000 000,00
Autres titres immobilisés	
Prêts et autres actifs financiers non courants	494 000,00
Impôt différés actif	
Total Actif non courant	4 356 095 800,92
Actif courant	
Stocks et encours	1 341 654 137,71
Créances et emplois assimilés	
Clients	5 466 800 905,11
Autres débiteurs	1 370 919 458,92
Impôts	1 241 789 775,24
Autres actifs courants	
Disponibilités et assimilés	
Placements et autres actifs financiers courants	
Trésorerie	4487948,11
Total actif courant	9 425 652 225,09
Total Actif	13 781 748 026,01

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des états financiers fournis par la société RAM Sucre.

Bilan Passif Ouest Import :

Tableau 4: Bilan Passif Ouest Import :

Passif	2015 Net
Capitaux propres	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	1 600 400 000,00
Primes liées au capital social	
Capital non appelé	
Primes et réserves	28 661 249,30
Ecart de réévaluation	
Ecart d'équivalence	
Résultat net	1 236 150 487,79
Autres capitaux propres - Report à nouveau	905 176 009,87
Total	3 770 387 746,96
Passifs non courants	
Emprunts et dettes financières	416 330 218,95
Impôts	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	
Total Passifs non courants	416 330 218,95
Fournisseurs et comptes rattachés	2 276 407 637,27
Impôts	196 005 604,65
Autres dettes	1242107053
Trésorerie passif	5880509765
Total Passifs courants	9 595 030 060,10
Total General passif	13 365 417 807,06

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des états financiers fournis par la société RAM
Sucre.

Bilan Actif Ram Sucre :

Tableau 5: Bilan Actif Ram Sucre :

Actif	2015 Net
Actif Immobilisé (non courant)	
Ecart d'acquisition	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	1 405 785 665,04
Immobilisations en cours	27 251 663,68
Immobilisations financières	
Titres min en équivalence	
Autres participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts et autres actifs financiers non courants	282 000,00
Impôt différés actif	
Total Actif non courant	1 433 319 328,72
Actif courant	
Stocks et encours	68 278 684,27
Créances et emplois assimilés	
Clients	350 473 385,65
Autres débiteurs	19 998 929,47
Impôts	86 395 749,24
Autres actifs courants	
Disponibilités et assimilés	
Placements et autres actifs financiers courants	
Trésorerie	82028728,68
Total actif courant	607 175 477,31
Total Actif	2 040 494 806,03

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des états financiers fournis par la société RAM Sucre.

Bilan Passif Ram Sucre :

Tableau 6: Bilan Passif Ram Sucre :

Passif	2015 Net
Capitaux propres	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	164 000 000,00
Capital non appelé	
Primes et réserves	799 312,85
Ecart de réévaluation	1 042 726 860,00
Ecart d'équivalence	
Résultat net	43 943 164,48
Report à nouveau	417 243 462,16
Total	1 668 712 799,49
Passifs non courants	
Emprunts et dettes financières	17 500 000,00
Impôts	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	4 544 201,74
Total Passifs non courants	22 044 201,74
Fournisseurs et comptes rattachés	149 323 345,79
Impôts	167 809 870,73
Autres dettes	32604588,28
Trésorerie passif	
Total Passifs courants	349 737 804,80
Total General passif	2 040 494 806,03

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des états financiers fournis par la société RAM Sucre.

Bilan Actif Rachidia :

Tableau 7: Bilan Actif Rachidia :

Actif	2015 Net
Actif Immobilisé (non courant)	
Ecart d'acquisition	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	29 555 468,44
Immobilisations en cours	
Immobilisations financières	
Titres min en équivalence	
Autres participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts et autres actifs financiers non courants	228 946,45
Impôt différés actif	
Total Actif non courant	29 784 414,89
Actif courant	
Stocks et encours	9 050 158,99
Créances et emplois assimilés	
Clients	530 006 765,53
Autres débiteurs	3 646 557,05
Impôts	30 505 868,26
Autres actifs courants	
Disponibilités et assimilés	
Placements et autres actifs financiers courants	
Trésorerie	6478516,98
Total actif courant	579 687 866,81
Total Actif	609 472 281,70

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des états financiers fournis par la société RAM Sucre.

Bilan Passif Rachidia :

Tableau 8: Bilan Passif Rachidia :

Passif	2015 Net
Capitaux propres	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	300 400 000,00
Capital non appelé	
Primes et réserves	
Ecart de réévaluation	
Ecart d'équivalence	
Résultat net	59 347 174,51
Report à nouveau	124 574 937,16
Total	484 322 111,67
Passifs non courants	
Emprunts et dettes financières	
Impôts	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	
Total Passifs non courants	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	22 135 862,35
Impôts	59 441 276,43
Autres dettes	43573031,25
Trésorerie passif	
Total Passifs courants	125 150 170,03
Total General passif	609 472 281,70

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des états financiers fournis par la société RAM Sucre.

Section 2 : Le processus de consolidation au sein de Groupe Berrahal :

Dans cette section, on va suivre les mêmes phases présentées dans la partie théorique de notre mémoire. On va appliquer la démarche de la consolidation des états financiers individuels sur les états de l'année 2015 du groupe afin de réaliser un cas pratique d'une consolidation des comptes.

Sous section 01 : les travaux préalables à la consolidation :

1-Le périmètre de la consolidation :

Il se compose de la société mère « Ouest Import Berrahal », les filiales « Rachidia » et « Ram Sucre ». « Rassila » étant une société en liquidation, est exclue du processus de la consolidation.

2-La méthode de consolidation :

Tableau 9: La méthode de consolidation selon le pourcentage de contrôle dans Berrahal Group

	Pourcentage de contrôle	Type de contrôle	La méthode à appliquer
SPA Rachidia	99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SPA Ram sucre	99%	Contrôle exclusif	Intégration globale

Puisque la société mère détient 99% dans ses filiales, le contrôle exercé sur les filiales est un contrôle exclusif, on emploie uniquement la méthode de l'intégration globale.

Sous section 02 : Le processus de la consolidation :

1. Les retraitements d'homogénéisation :

L'homogénéisation a pour but de corriger les divergences entre les pratiques et les méthodes comptables utilisées dans les sociétés membres du groupe.

Dans le cas du Groupe Berrahal, la société mère exige l'emploi des mêmes méthodes d'évaluation (l'évaluation des stocks, les amortissements, l'unité monétaire, etc.). Donc, il n'y a aucune différence qui nécessite des retraitements ou des reclassements d'homogénéisation.

2. Intégration des comptes individuels des états financiers:

Avant de passer par l'élimination des opérations intragroupes, il faut d'abord cumuler les comptes individuels des entreprises qui appartiennent au périmètre de consolidation par l'intégration globale en cumulant la totalité des postes des comptes.

Le cumul des postes du bilan actif :

Tableau 10: Le cumul des postes du bilan actif :

	SPA Ouest Import	SPA Ram Sucre	SPA Rachidia	Cumul
Immobilisations corporelles	1 069 838 694,76	1 405 785 665,04	29 555 468,44	2 505 179 828,24
Immobilisations en cours	760 763 106,16	27 251 663,68		788 014 769,84
Autres participations	2 525 000 000,00			2 525 000 000,00
Prêts et autres actifs financiers non courants	494 000,00	282 000,00	228 946,45	1 004 946,45
Total actif non courant	4 356 095 800,92	1 433 319 328,72	29 784 414,89	5 819 199 544,53
Stocks et encours	1 341 654 137,71	68 278 684,27	9 050 158,99	1 418 982 980,97
Clients	5 466 800 905,11	350 473 385,65	530 006 765,53	6 347 281 056,29
Autres débiteurs	1 370 919 458,92	19 998 929,47	3 646 557,05	1 394 564 945,44
Impôts	1 241 789 775,24	86 395 749,24	30 505 868,26	1 358 691 392,74
Trésorerie	4487948,11	82 028 728,68	6478516,98	92995193,77
Total actif courant	9 425 652 225,09	607 175 477,31	579 687 866,81	10 612 515 569,21
Total actif	13 781 748 026,01	2 040 494 806,03	609 472 281,70	16 431 715 113,74

Source : élaboré par l'étudiante.

Cumul des postes du bilan passif :

Tableau 11: Cumul des postes du bilan passif :

	SPA Ouest Import	SPA Ram Sucre	SPA Rachidia	Cumul
Capital émis	1 600 400 000,00	164 000 000,00	300 400 000,00	2 064 800 000,00
Primes et réserves	28 661 249,30	799 312,85		29 460 562,15
Ecart de réévaluation		1 042 726 860,00		1 042 726 860,00
Résultat net	1 236 150 487,79	43 943 164,48	59 347 174,51	1 339 440 826,78
Autres capitaux propres - Report à nouveau	905 176 009,87	417 243 462,16	124 574 937,16	1 446 994 409,19
Total	3 770 387 746,96	1 668 712 799,49	484 322 111,67	5 923 422 658,12
Emprunts et dettes financières	416 330 218,95	17 500 000,00		433 830 218,95
Provisions et produits comptabilisés d'avance		4 544 201,74		4 544 201,74
Total Passif non courants	416 330 218,95	22 044 201,74		438 374 420,69
Fournisseurs et comptes rattachés	2 276 407 637,27	149 323 345,79	22 135 862,35	2 447 866 845,41
Impôts	196 005 604,65	167 809 870,73	59 441 276,43	423 256 751,81
Autres dettes	1242107053	32604588,28	43573031,25	1 318 284 673,02
Trésorerie passif	5880509765			5 880 509 764,69
Total Passifs courants	9 595 030 060,10	349 737 804,80	125 150 170,03	10 069 918 034,93
Total général passif	13 781 748 026,01	2 040 494 806,03	609 472 281,70	16 015 384 894,79

Source : élaboré par l'étudiante.

Bilan actif cumulé :

Tableau 12: Bilan actif cumulé :

Actif	2015
Actif Immobilisé (non courant)	
Ecart d'acquisition	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	2 505 179 828,24
Immobilisations en cours	788 014 769,84
Immobilisations financières	
Titres min en équivalence	
Autres participations	2 525 000 000,00
Autres titres immobilisés	
Prêts et autres actifs financiers non courants	1 004 946,45
Impôt différés actif	
Total Actif non courant	5 819 199 544,53
Actif courant	
Stocks et encours	1 418 982 980,97
Créances et emplois assimilés	
Clients	6 347 281 056,29
Autres débiteurs	1 394 564 945,44
Impôts	1 358 691 392,74
Autres actifs courants	
Disponibilités et assimilés	
Placements et autres actifs financiers courants	
Trésorerie	92 995 193,77
Total actif courant	10 612 515 569,21
Total Actif	16 431 715 113,74

Source : élaboré par l'étudiante.

Bilan passif cumulé :

Tableau 13: Bilan passif cumulé :

Passif	2015
Capitaux propres	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	2 064 800 000,00
Primes liées au capital social	
Capital non appelé	
Primes et réserves	29 460 562,15
Ecart de réévaluation	1 042 726 860,00
Ecart d'équivalence	
Résultat net	1 339 440 826,78
Autres capitaux propres - Report à nouveau	1 446 994 409,19
Total	5 923 422 658,12
Passifs non courants	
Emprunts et dettes financières	433 830 218,95
Impôts	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	4 544 201,74
Total Passifs non courants	438 374 420,69
Fournisseurs et comptes rattachés	2 447 866 845,41
Impôts	423 256 751,81
Autres dettes	1 318 284 673,02
Trésorerie passif	5 880 509 764,69
Total Passifs courants	10 069 918 034,93
Total General passif	16 015 384 894,79

Source : élaboré par l'étudiante.

3. Elimination des opérations entre sociétés de l'ensemble consolidé

Après avoir cumulé les comptes du bilan individuels, on passe à l'étape suivante : l'élimination des opérations internes du groupe.

Comme on a rencontré des difficultés à obtenir les informations nécessaires, on va supposer des chiffres fictifs afin de réaliser un cas qui comprend toutes les étapes de la consolidation des comptes.

1- Ouest Import (La société mère) doit 10 000 000 à Ram Sucre.

L'écriture de l'élimination dans le journal de consolidation se fait comme suit :

Clients	14 515 550	
Fournisseurs		14 515 550

Clients :

$$6\,347\,281\,056,29 - 14\,515\,550 - 300\,000 = 6\,337\,281\,056,29.$$

2- Rachidia doit 300 000 à Ouest Import (La société mère).

L'écriture de l'élimination dans le journal de consolidation se fait comme suit :

Clients	300 000	
Fournisseurs		300 000

Fournisseurs :

$$2\,447\,866\,845,41 - 14\,515\,550 - 300\,000 = 2\,433\,051\,295$$

4. Répartitions des capitaux propres et l'élimination du poste « titres de participation »:

Elimination de poste « Titres de participation » du bilan des sociétés détentrices de titres de sociétés consolidés et répartition des capitaux propres.

Cette phase est la dernière phase du processus de consolidation, on élimine d'abord les titres de participation, puis on calcule la part du groupe dans les capitaux propres des entités consolidé, selon le pourcentage d'intérêt.

Dans notre cas, la société mère détient les filiales par détention directe, donc le pourcentage d'intérêt est égal au pourcentage d'intérêt.

Les titres de participation de la société mère Ouest Import dans ses filiales : 2 525 000 000,00 sont annulé.

Tableau 14: Répartition des capitaux propres.

	Ouest Import	Ram sucre	Rachidia	Consolidé	Intérêts minoritaires
Capital	1 600 400 000,00	164 000 000,00	300 400 000,00	/	/
Réserves	28 658 383 ,2	799 312,85 × 99,99% =799 232,919		28 658 383 ,2 + 799 232,919 = 29 457 707,1	79,931285
Résultat	1 236 026 872,74	43 943 164,48 × 99,99% = 43 938 770,16	59 347 174,51 × 99,99% = 59 341 239,79	43 938 770,16 +59 341 239,79 +1236 026 872,741 339 306 882,69 = 1 339 306 882,69	43,94316448+ 59,34123997= 103,2844045

Ecart d'acquisition : 2 060 600 000,00

5. Présentation du bilan consolidé :

Après l'élimination des opérations réciproques (Clients et Fournisseurs), et des titres de participation, et la répartition des capitaux propres, le bilan consolidé se présente comme suit :

Actif :

Tableau 15: Bilan consolidé actif.

Actif	2015
Actif Immobilisé (non courant)	
Ecart d'acquisition	2 060 600 000,00
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	2 505 179 828,24
Immobilisations en cours	788 014 769,84
Immobilisations financières	
Titres min en équivalence	
Autres participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts et autres actifs financiers non courants	1 004 946,45
Impôt différés actif	
Total Actif non courant	5 354 799 544,53
Actif courant	
Stocks et encours	1 418 982 980,97
Créances et emplois assimilés	
Clients	6 332 465 506,29
Autres débiteurs	1 394 564 945,44
Impôts	1 358 691 392,74
Autres actifs courants	
Disponibilités et assimilés	
Placements et autres actifs financiers courants	
Trésorerie	92 995 193,77
Total actif courant	10 597 700 019,21
Total Actif	15 952 499 563,74

Source : élaboré par l'étudiante.

Passif :

Tableau 16: Bilan consolidé passif.

Passif	2015
Capitaux propres	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	1 600 400 000,00
Primes liées au capital social	
Capital non appelé	
Primes et réserves	29 460 482,22
Ecart de réévaluation	1 042 726 860,00
Ecart d'équivalence	
Résultat net / (Résultat net part du groupe (1))	1 339 440 723,50
Autres capitaux propres - Report à nouveau	1 446 994 409,19
Part des minoritaires (1)	183,2156895
Total	5 459 022 658,12
Passifs non courants	
Emprunts et dettes financières	433 830 218,95
Impôts	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	4 544 201,74
Total Passifs non courants	438 374 420,69
Passifs courants	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 433 051 295,41
Impôts	423256751,8
Autres dettes	1318284673
Trésorerie passif	5 880 509 764,69
Total Passifs courants	10 055 102 484,93
Total General passif	15 952 499 563,74

Source : élaboré par l'étudiante.

Conclusion :

A travers ce chapitre, on a essayé de présenter le processus de la consolidation avec un cas pratique, commençant par les travaux préalables de la consolidation : la détermination du périmètre de consolidation du groupe et le choix de la méthode de consolidation. Puis, les quatre phases essentielles de la consolidation qui sont : l'homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation, l'intégration des comptes individuels en cumulant les postes « actif » et les postes « passif », ceux de la société mère avec ceux des deux filiales détenues globalement. Ensuite, l'élimination des opérations réciproques internes et enfin la répartition des capitaux propres.

Conclusion générale :

Le but de cette étude était de connaître d'abord le groupe des sociétés, la consolidation comptable des états financiers et le processus de la consolidation. Pour cela, on a tenté de répondre à la question principale suivante « Comment se fait la consolidation des comptes dans les entreprises groupe en Algérie ? ».

On peut conclure que la consolidation comptable est un long processus qui vise à présenter les états financiers d'un ensemble des sociétés, dans un seul état : un état consolidé. Ce processus nécessite préalablement la détermination des entités incluses et les entités exclues du périmètre de consolidation et la détermination de la méthode de la consolidation : on connaît trois méthodes selon les IAS et les IFRS : l'intégration globale, la mise en équivalence et l'intégration proportionnelle -qui est désormais remplacé par la méthode de la mise en équivalence en 2018-. Quant au système comptable financier, la méthode de l'intégration proportionnelle n'a jamais été mentionnée et par conséquent, elle n'est pas mise en pratique en Algérie.

Le processus de la consolidation se résume en quatre parties essentielles, l'homogénéisation qui peut ou non nécessiter des retraitements, l'intégration des comptes individuels des entités détenues, les éliminations des opérations internes réalisées entre les sociétés membres du groupe et la répartition des capitaux propres en éliminant le poste « titres de participation ».

On a consacré la partie pratique à l'étude du processus de la consolidation en essayant de projeter les démarches précitées dans le deuxième chapitre sur notre cas de groupe Berrahal.

Résultats :

Après la présentation de notre travail, on a obtenu les réponses aux hypothèses données précédemment comme suit :

- 1- Un groupe de société est un groupe ensemble de sociétés composé d'une société mère et d'une filiale ou plus. Le groupe n'est pas considéré comme étant une personne morale.
- 2- La consolidation est l'établissement d'un seul bilan qui présente l'ensemble des sociétés membres du groupe. La consolidation concerne tous les états financiers à savoir : le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres.
- 3- La consolidation ne consiste pas seulement à sommer les postes de bilan, il convient d'abord d'homogénéiser les méthodes d'évaluation et de présentation. Puis, sommer les postes selon la méthode appliquée. Ensuite, éliminer les opérations internes et partager les capitaux propres.
- 4- La consolidation au niveau du groupe Berrahal se fait selon le système comptable financier algérien et les normes comptables internationales.

Les recommandations :

Au niveau de l'université : donner de l'importance à la consolidation et à la comptabilité des sociétés, vu l'importance de ces deux sujets.

Au niveau de la SPA Ram sucre : publier les états financiers sur le site internet du groupe Berrahal pour contribuer à la transparence et la divulgation comptable pour les utilisateurs des états financiers.

Les groupes de sociétés doivent se profiter des avantages accordés à eux pour s'élargir et diversifier leurs activités économiques, afin de contribuer au développement économique d'un pays.

Bibliographie :

Ouvrages :

- Beatrice et Francis Grandguillot, **Comptabilité des sociétés**, 8^e édition, lextenso éditions, Paris, 2011
- Bruno Bachy, Michel Sion, **Analyse financière des comptes consolidés**, Dunod, 2^e édition, Paris, 2009
- Dominique Mesple-Lassalle, **la consolidation des comptes normes IFRS**, Maxima, 3^e édition, Paris, 2013
- Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans**, Edition Raouf Yaich, Sfax, 2006
- J. Bussy, préface de Y. Chapaut, **Droit des affaires**, Presse de sciences Po et Dalloz, Paris, 1998
- J.Corne, **les règles de la consolidation des bilans**, 3^e Edition, Dunod, Paris, 1989
- Khafrabi Med Zine, **Comptabilité des sociétés**, Berti, Alger, 2002
- Nacer-Eddine Sadi, **Innovations comptables internationales et analyse des états financiers**, PUG, Grenoble, 2011
- Redah Khellasi, Elisabeth Bertin, Christophe Godowski, **Manuel comptabilité et audit**, Berti édition, Alger, 2013
- T. Belloula, **Droit des sociétés**, Collection Droit Pratique, 2^e édition, Berti Edition, Alger, 2009

Mémoires :

- Ayad Boumediene, Kadid Mohamed Redha, **la consolidation des comptes selon le SCF et les normes IAS/IFRS**, Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2017.
- Benchabane Oumnia, Ferkal Fatima Zohra, **la pratique de la consolidation au sein des groupes algériens**, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2018.
- Boufassa Amina, Yala Zahra, **la consolidation des comptes selon le SCF et le référentiel international IFRS**, mémoire de master, école supérieure de commerce, 2016.
- Sihem Kredim, **Présentation des comptes consolidés selon le plan comptable algérien**, , Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, Université de Mostaganem, 2018.
- Touloum Nassima, **le processus de la consolidation des comptes dans le cadre du SCF**, Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master, école supérieure de commerce, 2014.

Articles, règles et lois :

- Article 729, **code de commerce**
- Article 796, **code de commerce**
- Article 138 BIS, **code des impôts directs et taxes assimilées**
- La loi 07-11 du 25 novembre 2007
- Ordonnance n° 96-27 du 09 décembre 1996
- Ministère des finances, **Fiscalité des groupes de sociétés et leurs transformations**
- Code des impôts directs et taxes assimilées, 2021
- Journal officiel de la République Algérienne 19, 25 Mars 2009
- Journal officiel de la République Algérienne 27, 27 Avril 1993
- Journal officiel de la République Algérienne 74, 25 Novembre 2007
- Journal officiel de la République Algérienne 77, 09 Décembre 1996
- Journal officiel de la République Algérienne 87, 08 Décembre 1999

Articles et revues :

- Mokhefi Amine, **la communication financière et le processus de consolidation des comptes des groupes**, Mai 2013, Revue Dirassat N°02 Vol 4

Etudes et guides :

- Yassine Boulahdour, **comptes consolidés**, 2016.

Sites internet :

- <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/succursale.php>.
- <http://e-biblio.univ-mosta.dz/>
- www.mfdgi.gov.dz.
- www.jorapd.dz.

Annexes :

White



OUEST IMPORT SPA
SPA AGRO WEST BERRAHAL GROUP
RUE BENTOUHAMI AEK FROHA MASCARA

Edition provisoire

BILAN ACTIF

Exercice clos le 31/12/2015

ACTIF	NOTE	2015 Brut	2015 Amort-Prov	2015 Net	2014 Net
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles		1 329 567 187,94	259 728 493,18	1 069 838 694,76	516 335 813,47
Immobilisations corporelles		760 763 106,16		760 763 106,16	576 957 150,00
Immobilisations encours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres mis en équivalence - entreprises a		2 525 000 000,00		2 525 000 000,00	2 525 000 000,00
Autres participations et créances rattach					
Autres titres immobilisés		494 000,00		494 000,00	267 000,00
Prêts et autres actifs financiers non cour					
Impôts Différés Actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT		4 615 824 294,10	259 728 493,18	4 356 095 800,92	3 618 559 963,47
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		1 341 654 137,71		1 341 654 137,71	479 735 273,14
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
Clients		5 466 800 905,11		5 466 800 905,11	3 644 799 938,18
Autres débiteurs		1 370 919 458,92		1 370 919 458,92	2 197 165 507,22
Impôts		1 241 789 775,24		1 241 789 775,24	1 151 974 713,01
Autres actifs courants					
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
Placements et autres actifs financiers cou		4 487 948,11		4 487 948,11	250 471 494,75
Trésorerie					
TOTAL ACTIF COURANT		9 425 652 225,09		9 425 652 225,09	7 724 146 926,30
TOTAL GENERAL ACTIF		14 041 476 519,19	259 728 493,18	13 781 748 026,01	11 342 706 889,77



OUEST IMPORT SPA
SPA AGRO WEST BERRAHAL GROUP
RUE BENTOUHAMI AEK FROHA MASCARA

BILAN PASSIF

Exercice clos le 31/12/2015

Edition provisoire

PASSIF	NOTE	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (ou compte de l'exploitant)		1 600 400 000,00	1 600 400 000,00
Prime liées au capital social			
Capital non appelé			
Primes et réserves (Réserves consolidées (1))		28 661 249,30	28 661 249,30
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net (Résultat net part du groupe) (1)		1 236 150 487,79	994 001 592,59
Autres capitaux propres - Report à nouveau		905 176 009,87	70 119 436,10
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		3 770 387 748,96	2 693 182 277,99
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		416 330 218,95	440 000 000,00
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits comptabilisés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		416 330 218,95	440 000 000,00
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 276 407 637,27	2 852 283 704,47
Impôts		196 005 604,65	127 331 318,90
Autres dettes		1 242 107 053,49	134 500 969,28
Trésoreries Passif		5 880 509 764,69	5 095 408 619,13
TOTAL PASSIFS COURANTS III		9 595 030 060,10	8 209 524 611,78
TOTAL GENERAL PASSIF		13 781 748 026,01	11 342 706 889,77



RAM SUCRE MOSTAGANEM

SPA RAM SUCRE

رام سكر مستغانم
Rams Sucle Mostaganems

BP 58 ROUTE DE MAZAGRAN MOSTAGANEM

RC N° : 27/00 - 0782241/00/ب

Edition provisoire

BILAN ACTIF

Exercice clos le 31/12/2015

ACTIF	NOTE	2015 Brut	2015 Amort-Prov	2015 Net	2014 Net
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles		3 160 112 757,88	1 754 327 092,84	1 405 785 665,04	1 459 736 782,93
Immobilisations en cours		27 251 663,68		27 251 663,68	18 027 292,67
Immobilisations financières					
Titres de participation évalués par équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants		282 000,00		282 000,00	282 000,00
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT		3 187 646 421,56	1 754 327 092,84	1 433 319 328,72	1 478 046 075,60
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		68 278 684,27		68 278 684,27	54 184 457,89
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
Clients		351 204 081,95	730 696,30	350 473 385,65	389 335 288,72
Autres débiteurs		19 998 929,47		19 998 929,47	13 553 006,52
Impôts		86 395 749,24		86 395 749,24	60 411 747,42
Autres actifs courants					207 382,50
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		82 028 728,68		82 028 728,68	104 099 050,27
TOTAL ACTIF COURANT		607 906 173,61	730 696,30	607 175 477,31	621 790 933,32
TOTAL GENERAL ACTIF		3 795 552 595,17	1 755 057 789,14	2 040 494 806,03	2 099 837 008,92



RAM SUCRE MOSTAGANEM
SPA RAM SUCRE
 BP 58 ROUTE DE MAZAGRAN MOSTAGANEM
 RC N° : 27/00 - 0782241/00/ب

BILAN PASSIF

Exercice clos le 31/12/2015

Edition provisoire

PASSIF	NOTE	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL, EMIS OU CAPITAL SOCIAL OU FONDS DE DOTATION, OU FC		164 000 000,00	164 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves (Réserves consolidées (1))		799 312,85	799 312,85
ECART DE REEVALUATION		1 042 726 860,00	1 042 726 860,00
ECART D'EQUIVALENCE			
RESULTAT DE L'EXERCICE		43 943 164,48	37 456 627,06
REPORT A NOUVEAU		417 243 462,16	420 721 416,32
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		1 668 712 799,49	1 665 704 216,23
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		17 500 000,00	17 500 000,00
Impôts (différés et provisionnés)			
Droits du concedant			
Provisions et produits comptabilisés d'avance		4 544 201,74	6 326 648,29
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		22 044 201,74	23 826 648,29
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		149 323 345,79	211 234 781,71
Impôts		167 809 870,73	167 657 324,29
Autres dettes		32 604 588,28	31 414 038,40
Trésoreries Passif			
TOTAL PASSIFS COURANTS III		349 737 804,80	410 306 144,40
TOTAL GENERAL PASSIF		2 040 494 806,03	2 099 837 008,92



RACHIDIA TRANSPORT
SPA RACHIDIAB TRANSPORT
 CITE ENNAKHIL RUE SALECHON N 02 ORAN
 RC N° : 31/00 -0109504 B 0

Edition provisoire

BILAN ACTIF

Exercice clos le 31/12/2015

ACTIF	NOTE	2015 Brut	2015 Amort-Prov	2015 Net	2014 Net
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)					
ECART D'ACQUISITION - GOODWILL					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
		653 943 882,78	624 388 414,34	29 555 468,44	24 259 762,38
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERE					
TITRES DE PARTICIPATION EVALUES PA					
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTAC					
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
		228 946,45		228 946,45	549 946,45
PRETS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS					
IMPOTS DIFFERES					
Sous Total		654 172 829,23	624 388 414,34	29 784 414,89	24 809 708,83
ACTIF COURANT					
STOCKS ENCOURS					
		9 050 158,99		9 050 158,99	4 872 047,22
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
CLIENTS					
		530 006 765,53		530 006 765,53	475 841 921,93
AUTRES DEBITEURS					
		3 646 557,05		3 646 557,05	10 646 557,02
IMPOTS					
		30 505 868,26		30 505 868,26	20 019 420,01
AUTRES ACTIFS COURANTS					
DISPONIBILITES ET ASSIMILES					
PART DANS DES ENTREPRISES LIEES					
TRESORERIE					
		6 478 516,98		6 478 516,98	8 363 957,16
TOTAL ACTIF COURANT		579 687 866,81		579 687 866,81	519 743 903,34
TOTAL GENERAL ACTIF		1 233 860 696,04	624 388 414,34	609 472 281,70	544 553 612,17



RACHIDIA TRANSPORT
SPA RACHIDIAB TRANSPORT
 CITE ENNAKHIL RUE SALECHON N 02 ORAN
 RC N° : 31/00 -0109504 B 0

BILAN PASSIF

Exercice clos le 31/12/2015

Edition provisoire

PASSIF	NOTE	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL EMIS (ou compte de l'exploitant)		300 400 000,00	300 400 000,00
Prime liées au capital social			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
PRIMES ET RESERVES (RESERVES CONSOLIDEES) (1)			
ECART DE REEVALUATION			
ECART D'EQUIVALENCE			64 936 120,71
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 347 174,51	55 178 818,59
REPORT A NOUVEAU		124 574 937,16	
PART DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE (1)			
PART DES MINORITAIRES (1)			
TOTAL I		484 322 111,67	420 514 939,30
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
IMPOTS (différés et provisionnés)			
DROITS DU CONCEDANT			
PROVISIONS ET PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II			
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		22 135 862,35	19 320 573,26
IMPOTS		59 441 276,43	59 984 938,43
AUTRES DETTES		43 573 031,25	44 733 161,18
TRESORERIE PASSIF			
TOTAL PASSIFS COURANTS III		125 150 170,03	104 718 099,61
TOTAL GENERAL PASSIF		609 472 281,70	525 233 038,91